AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-6-6-83182994

Ministère de l'Agriculture
Service de la Protection des Végétaux
Chemin d'Artigues - 33150 CENON

Edition générale

Aquitaine

Dordogne-Gironde-Landes-Lot&Garonne-Pyrénées Atlantiques

ABONNEMENT ANNUEL : 100 F

SPV

(56) 86.22.75 BULLETIN TECHNIQUE N° 20 - VENDREDI 3 JUIN 1983

VITICULTURE

MILDIOU ET OIDIUM

Les vignes sont maintenant au stade H (boutons floraux séparés) à l'approche de la floraison. La découverte de foyers primaires de mildiou reste peu importante et leur gravité assez limitée. Cependant un traitement mixte contre le mildiou et l'oïdium est conseillé dès réception du bulletin compte tenu de l'accroissement de la végétation et du temps orageux instable de ces derniers jours.

Pour ce traitement, réalisé en croissance active de la vigne, le choix de la spécialité commerciale anti-mildiou pourra être effectué parmi l'ensemble des produits homologués contre ce parasite :

- produits classiques de contact : notons que l'application doit être renouvelée après un lessivage d'environ 20 mm.

- produits pénétrants (à base de cymoxamil)

- produits systémiques (à base de phosethyl-Al : Mikal, Rhodax ; de métalaxyl : Acylon Super F ou d'ofurace : Vamin, Caltan, Caltan C).

BLACK-ROT

La sortie des premières taches, après une incubation assez longue de la maladie liée aux températures anormalement basses enregistrées en fin avril et en mai a été observée vers le 27 mai et le traitement anti-mildiou conseillé ce jour assurera également une protection contre ce parasite.

Cependant pour cette application, un soin particulier devra être apporté sur les parcelles où l'on observe la présence de la maladie qui provient d'une protection insuffisante en début de saison. Dans ce cas précis, préférez une spécialité à base d'un dithiocarbamate (seul ou association).

POURRITURE GRISE

De nombreuses taches de Botrytis sur feuilles , en cours de dessèchement, sont actuellement observees dans le vignoble. Aucune intervention n'est à envisager pour l'instant.

.../...

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur-Gérant : A. GRAVAUD
Publication périodique
Inscription à la CPPAP n 524 AD
ISSN n 313244253.00016
Regisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46X

P533

EUDEMIS ET COCHYLIS

■ Dans les foyers traditionnels des secteurs tardifs, notamment Entre-Deux-Mers, Nord Médoc, Bourgeais, Blayais et en Dordogne, une intervention est à réaliser dans les tous prochains jours, à l'exception du Nord du département, à proximité des Charentes (Nord Blayais) où l'application sera retardée de plusieurs jours.

■ Dans les parcelles où de faibles dégâts sont habituellement observés, on interviendra si nécessaire en curatif au début de la formation des glomérules si l'on observe 40 à 50 glomérules pour 100 grappes. Nous rappelons que pour la 1ère génération il est préférable d'intervenir en traitement curatif et donc qu'un comptage des glomérules est indispensable afin d'apprécier le niveau de la population du ravageur et la nécessité d'une intervention.

CULTURES LEGUMIERES ET FLORALES

FICHE SUR LES OTIORRHYNQUES

Le Service de la Protection des Végétaux a réalisé une fiche couleur sur les Otiorrhynques. Les personnes désireuses d'en disposer pourront s'adresser au siège de l'antenne départementale du Service (adresse et téléphone indiqués dans notre numéro 9 du 31 mars dernier) pour s'en procurer.

AMENAGEMENT DE LA LUTTE
CONTRE LA POURRITURE GRISE DE LA VIGNE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Ce texte a été réalisé par un Groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de Montpellier, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel du Vin de Champagne (C.I.V.C.).

Depuis 1977, la lutte chimique contre la pourriture grise de la vigne grâce à l'emploi de spécialités commerciales à base d'imides cycliques Sumisclex (procymidone), Ronilan et Ronilan SP (vinchlozoline), Rovral et Kidan (iprodione) a assuré aux viticulteurs une protection très satisfaisante. Cette lutte était conduite dans le cadre de la méthode standard qui consiste à appliquer quatre traitements de chaque côté du rang au niveau des grappes (début nouaison, fermeture de la grappe, début véraison, trois semaines avant récolte).

Mais ces dernières années, l'apparition de souches résistantes de Botrytis à ce groupe de produits vient anéantir plus ou moins rapidement les potentialités de ces fongicides.

Cependant, les situations sont très différentes selon les zones viticoles et les pertes d'efficacité dépendent essentiellement du nombre d'applications réalisées les années passées.

Si dans certains vignobles (Bordelais, Cognac, Languedoc-Roussilon, Provence-Côte d'Azur) peu touchés par ce phénomène, ces produits gardent tout leur intérêt en maintenant leur efficacité (égale ou supérieure à 80 %) dans d'autres (Champagne notamment mais également Bourgogne, Alsace, Val de Loire) la protection est d'un niveau nettement inférieur et même parfois nulle. Cette situation est très inquiétante car les viticulteurs ne disposent, comme autres produits que de spécialités ayant une efficacité limitée (20 à 50 %), irrégulière et insuffisante pour assurer une protection correcte du vignoble en cas d'attaque assez importante de pourriture grise.

Il convient donc, pour 1983, comme nous l'avions déjà signalé l'année dernière de tenter de limiter le développement de la pourriture grise par un ensemble de mesures en essayant de freiner le développement de la résistance dans les zones touchées ou d'éviter son implantation dans les zones non encore atteintes.

■ Les mesures prophylactiques sont indispensables.

- Certaines mesures culturales permettent de limiter la vigueur et de favoriser l'aération au niveau des grappes. Par exemple, on réduira les apports d'azote, sous toutes ses formes, au minimum et l'on interviendra dans la mesure du possible sur le système de conduite (taille, palissage et effeuillage) pour éviter l'entassement du feuillage autour des grappes.

- L'application de traitements préventifs contre les attaques de 2è et éventuellement 3è génération de tordeuses ou vers de la grappe (Eudémis et Cochylis), en limitant les blessures sur les baies, a pour conséquence de réduire le taux de pourriture.

.../...

- Une lutte soignée contre l'oïdium évite également l'éclatement des baies favorable à l'installation de pourriture grise.

- La lutte contre le mildiou avec certains fongicides (sels de cuivre, folpel, captafol, dichlofluanide) peut avoir une action freinatrice lorsqu'on est conduit à les employer à une cadence assez rapprochée et sous réserve que les grappes soient bien touchées.

■ Avec les imides cycliques, la lutte spécifique antibotrytis comportant les quatre applications de la méthode standard doit être abandonnée. Mais selon les vignobles, les stratégies de lutte seront différentes.

- En Champagne, la résistance étant généralisée dans ce vignoble où le nombre de traitements a été important les années passées (souvent supérieur à 4), l'efficacité des imides cycliques sera probablement très faible à nulle en 1983 comme les essais l'on montré en 1982. Dans ces conditions, il serait logique d'abandonner provisoirement l'utilisation de ces produits de manière à provoquer une baisse de la proportion des souches résistantes dans le vignoble. En persistant à utiliser ces fongicides, de quelque manière que ce soit, on maintiendra le potentiel de résistance et l'on obtiendra une efficacité inférieure ou au mieux égale à celle procurée par l'Euparène (4 kg/ha), produit homologué contre le Botrytis ou par le Mycodifol liquide (5 l/ha) ou par le B.T.F. (3,5 l/ha). Malgré leur efficacité réduite et leurs effets sur les fermentations en utilisation tardive, ces trois spécialités peuvent être conseillées. D'autres spécialités à base des matières actives pour la lutte contre le mildiou (voir mesures prophylactiques), bien qu'à action plus faible, peuvent éventuellement être employées.

- En Alsace, Bourgogne, Beaujolais et Val de Loire, où localement la résistance est bien implantée, il est prudent de ne pas dépasser 2 applications d'imides cycliques par an en tenant compte des indications qui seront fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Si d'autres traitements sont préconisés, on utilisera l'un des trois spécialités mentionnées dans le cas de la Champagne.

- Dans les autres vignobles, il convient de ne pas induire la situation principalement observée dans la moitié nord de la France, donc de limiter le nombre des traitements avec les imides cycliques. Il semble que 2 traitements annuels serait un nombre à ne pas dépasser en se référant aux indications fournies par le Service de la Protection des Végétaux (Stations d'Avertissements Agricoles). Cependant, un programme avec 3 ou 4 applications pourra être retenu au cours d'une année où les risques seront particulièrement élevés mais cette alternative ne doit être qu'exceptionnelle.

Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront de fournir des informations sur l'évaluation du risque, notamment en tenant compte des données de la modélisation de la maladie définie par S. STRYZIK (A.C.T.A.) afin d'aider le viticulteur dans le choix des traitements.

Mais, tous les viticulteurs doivent être bien conscients du danger actuel que représente la résistance, car en l'absence de produits de remplacement ayant un haut niveau d'efficacité, la lutte chimique contre la pourriture grise ne pourra être qu'imparfaite. Les mesures prophylactiques déjà citées prennent donc toute leur importance.